

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 18 janvier à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER**MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER-DESCOMBES –****BOIVENT – MEUNIER - SUTRE – TEILLET****EXCUSES : M. ALLEGRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE****MM. CALVET – REMAUD****POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. TEILLET**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-01-03 D**OBJET : Indemnités des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu sur la commune de Jauldes du 17 janvier au 16 février 2013. Deux agents recenseurs ont été désignés par la délibération n°2012-09-09 D en date du 21 septembre 2012.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'INSEE qui attribue une dotation forfaitaire, qui sera versée au titre de l'enquête de recensement 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir équitablement cette somme de 1 673 euros entre les deux agents recenseurs, soit 836,50 euros par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer 836,50 euros par agent recenseur.

Fait à Jauldes, le 23 janvier 2013

Le Maire**Eric SAVIN**